

RWANDA : QUESTIONS SUR LES DEUX INSOLITES « COMMISSIONS DUCLERT »

Au mois d'avril 2019, le président Macron décida la création d'une « *Commission sur le rôle et l'engagement de la France au Rwanda (...) entre 1990 et 1994, sous l'égide du professeur Vincent Duclert (...)* ». Or, tout a déjà été dit et écrit sur le sujet, notamment à travers le *Rapport d'information de la commission d'enquête parlementaire présidée par M. Paul Quilès* publié au mois de décembre 1998, à travers mes expertises devant le TPIR 10 ans d'expertise (en vente sur mon blog), mon livre *Rwanda, un génocide en questions* (bon de commande page 17) et celui de Charles Onana *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise. Quand les archives parlent.*

Cette commission venait après celle qui avait été créée à l'initiative de Madame Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale, le 30 mai 2016, et qui était déjà présidée par Vincent Duclert. Or, de sérieuses questions de compétence et d'impartialité se posent au sujet de ces deux commissions.

Les « omissions » de la première commission Duclert-Audouin-Rouzeau

Le mardi 4 décembre 2018, au Collège de France, Vincent Duclert a remis le rapport de « *la mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse*^[1] », qu'il présidait, à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education Nationale et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Un rapport de 383 pages signé Vincent Duclert et Stéphane Audouin-Rouzeau, préfacé par Henri Roussel et élaboré par 64 (!!!) historiens, un nombre qui laisse rêveur en raison des lacunes scientifiques du document produit.

Ce rapport est en effet scientifiquement difficilement recevable en raison de ses omissions. A telle enseigne que l'on est en droit de se demander à quoi ont donc bien pu servir les 64 (!!!) historiens l'ayant « élaboré ».

En effet, alors qu'il recense plus d'une centaine de références au génocide des Tutsi du Rwanda, il ne contient pas une seule mention concernant les « crimes de masse » commis en RDC par les forces rwandaises du général Kagamé.

Or, le but du rapport était « *la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse* », et les massacres commis en RDC (République démocratique du Congo), sont bien des « crimes de masse » puisqu'ils firent des centaines de milliers et probablement même des millions de victimes. De plus, ces « crimes de masse » ont été précisément documentés dans un rapport de l'ONU publié en 2010, soit six ans avant 2016, date de la création de la première commission Duclert, et 8 ans avant 2018, date de remise du rapport de la dite-commission, ils ne pouvaient donc pas être « ignorés » par les 64 (!!!) historiens qui élaborèrent le rapport en question. Et pourtant, « étrangement », ce rapport de l'ONU qui fait 561 pages n'y est pas cité, comme si les « massacres de masse » qu'il rapporte n'avaient pas existé aux yeux des 64 (!!!) historiens, de Vincent Duclert, de Stéphane Audouin-Rouzeau et d'Henri Roussel^[2].

Ce rapport totalement « oublié » par les 64 (!!!) historiens, par Vincent Duclert, par Stéphane Audouin-Rouzeau et par Henri Roussel est connu sous le nom de *Rapport Mapping*. Il a été établi par le *Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits Humains*^[3]. Il recense et décrit 617 « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité » et peut-

[1] Disponible à cette adresse : <https://www.ladocumentationfrançaise.fr/var/storage/rapports-publics/194000082.pdf>

[2] Sans même parler de la lettre envoyée par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, au Conseil de sécurité le 29 juin 1998. Extrait de la lettre : « *les tueries auxquelles se sont livrés l'AFDL et ses alliés, y compris les éléments de l'Armée patriotique rwandaise, constituent des crimes contre l'humanité (...) certains de ces meurtres peuvent constituer des actes de génocide* ».

[3] Ce rapport reprend en les élargissant et en les détaillant, les accusations contenues dans un rapport datant de 1997 publié par Roberto Garretón, *Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme en RDC (République démocratique du Congo)*.

être même, selon ses propres termes, des « crimes de génocide » commis entre 1993 et 2003^[4].

Sa lecture et les statistiques qu'il contient sont parlantes :

- L'APR (Armée patriotiques rwandaise de Paul Kagame) est citée pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité environ 800 fois dans les 561 pages du rapport.

- Plus de 40 fois il y est écrit que ces crimes pourraient être qualifiés de crimes de génocide devant un tribunal adéquat... qui n'a jamais été mis en place.

Ce rapport essentiel n'ayant pas été cité dans le premier « rapport Duclert » datant de 2018, deux hypothèses sont envisageables :

1) Soit l'incroyable incomptance scientifique des 64 (!!!) historiens qui rédigèrent le rapport sous la direction des professeurs Duclert et Audoin-Rouzeau. En effet, et comme il a déjà été dit, le *Rapport Mapping*, étant largement antérieur au « Rapport Duclert », les rédacteurs de ce dernier ne pouvaient donc pas faire un tel oubli bibliographique qui aurait été inacceptable dans un simple mémoire de maîtrise...

2) Soit une « lacune » volontaire^[5] donc politique et idéologique, destinée à ne pas « froisser » le régime du général Kagamé.

Dans les deux cas, ce rapport destiné à « *l'enseignement des génocides et des crimes de masse* » ne peut donc, et en aucun cas, servir de référence dans l'avenir, pour l'enseignement et la recherche.

Plus encore, il faudra bien qu'un jour, la communauté universitaire et les responsables politiques se posent des questions au sujet de ce singulier rapport commandé officiellement et payé par les impôts des Français, dont le but portait sur les génocides et les massacres de masse... mais qui

fait l'impassé^[6] sur ceux qui pourraient « déranger » le Rwanda du général Kagamé...

La nouvelle et très « insolite » commission Duclert

En dépit de ce qui apparaît donc, soit comme un terrible fiasco scientifique, soit comme une manipulation politique destinée à ménager le régime du général Kagamé, mais qui, dans les deux hypothèses disqualifie scientifiquement Vincent Duclert, le 5 avril 2019, cédant une nouvelle fois à son tropisme de la repentance, le président Macron décida la création d'une « *Commission chargée de mener un travail de fond centré sur l'étude de toutes les archives françaises concernant le Rwanda entre 1990 et 1994 (afin) d'analyser le rôle et l'engagement de la France durant cette période* ». Et..., il confia cette nouvelle commission à Vincent Duclert décidément et singulièrement bien en cour !!!

On notera que dans sa lettre de mission^[7], le Président de la République ne tient donc pas compte des considérables omissions du premier Rapport Duclerc puisque nous pouvons y lire la phrase suivante :

« La Mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, que vous avez présidée, en a posé les premières pierres, avec la décision prise d'inscrire le génocide des Tutsi au programme des classes de Terminale. »

Lors de sa nomination, le professeur Duclert expliqua que le critère de recrutement des membres de cette nouvelle commission était l'absence de parti pris, cependant que *Survie*, officine réputée « proche » du général Kagamé déclarait fonder beaucoup d'espoirs sur elle. Peut-être avait-elle des « entrées » en son sein^[8] ?

Or, sur les six et bientôt douze membres de cette deuxième « commission Duclert », quatre avaient

[4] On pourra, à son sujet, se reporter à l'analyse suivante :

www.hrw.org/fr/news/2010/10/01/rd-congo-questions-et-reponses-sur-le-rapport-de-mapping-des-nations-unies-sur-les

[5] Sur les massacres de masse contre les Hutu du Burundi en 1972, massacres qui ont également été « superbement « ignorés » dans le premier « rapport Duclert », voir les travaux du professeur René Lemarchand :

journals.openedition.org/etudesafricaines/156

[6] Pour en savoir plus sur ces « impasses » pour le moins « insolites », il est nécessaire de se reporter au dossier réalisé par le politologue canadien Patrick Mbeko « France-Afrique des Grands Lacs : un rapport universitaire occulte les crimes de Kagame paru dans la revue *Proche et Moyen-Orient* du 10 octobre 2020.

data.over-blog-kiwi.com/1:18:92/70/20201021/ob_c7364c_france-afrigue-des-grands-lacs-un-r.pdf

[7] fr.scribd.com/document/405315747/La-lettre-de-mission-de-Vincent-Duclert

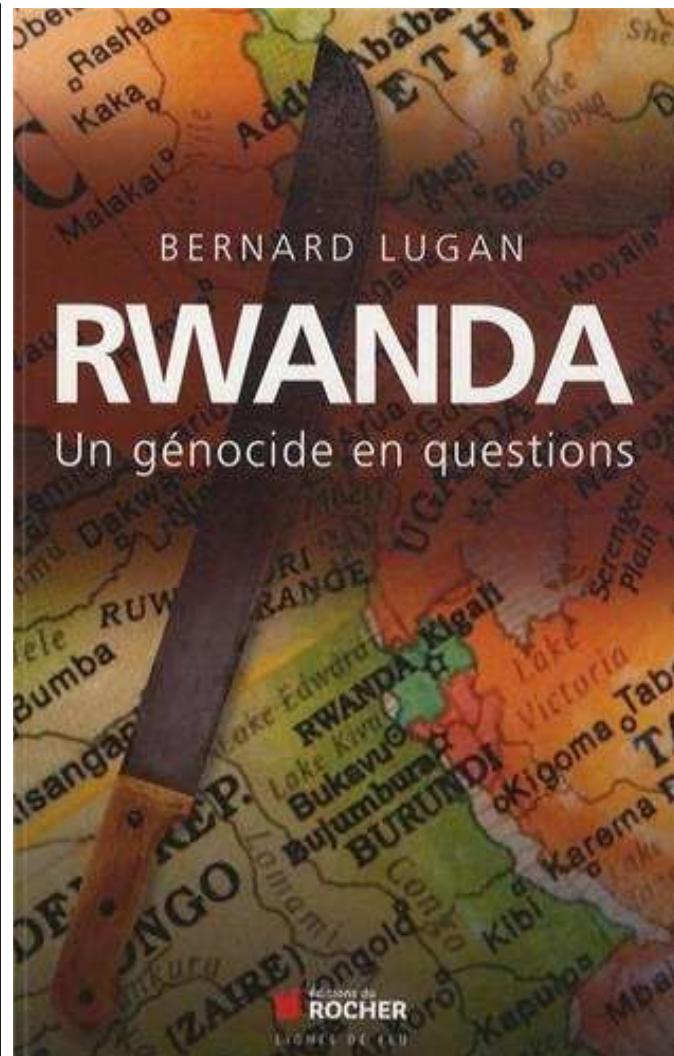
[8] survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/nos-actions-en-justice/article/en-pleines-commemorations-de-bisesero-les-juges-d-instruction-cedent-la-place

fait partie de la précédente dont nous avons mis en évidence, soit l'indigence scientifique, soit l'engagement partisan. Ces quatre membres sont, outre Vincent Duclert, son président, Raymond H. Kevorkian, spécialiste du génocide des Arméniens, Isabelle Ernot, spécialiste de la Shoah, et Sandrine Weil, doctorante en histoire contemporaine, spécialiste des ressources images, photos et vidéos.

Aucun des membres de la seconde commission Duclert n'a travaillé sur le Rwanda et les deux seuls historiens français ayant été experts auprès du TPIR (*Tribunal Pénal International pour le Rwanda*), à savoir André Guichaoua pour l'Accusation et Bernard Lugan pour la Défense, en ont été écartés d'emblée. Quant au président de cette insolite commission, le professeur Vincent Duclerc, sa thèse porte sur « L'engagement des savants dans l'affaire Dreyfus » et son mémoire d'habilitation sur « Histoire des engagements démocratiques depuis le XIX^e siècle ». Une garantie de compétence pour appréhender les subtilités du « Pays des Mille collines » avec ses complexes et ambivalentes relations séculaires entre les hommes de la vache et ceux de la houe...

Au sein de cette commission dont la crédibilité était dès le départ pour le moins « problématique », éclata il y a peu l' « affaire » dite Julie d'Andurain, du nom de cette spécialiste des conflits au XX^e siècle, membre de la commission, et qui se trouva victime d'un montage digne des pires procès de Moscou. Une « affaire » montée de toutes pièces par le tandem *Canard Enchaîné - Mediapart* alimenté en sous-main par les « compagnons de route » du général Kagamé^[9] et autres « amis démocrates des dictateurs »^[10].

Mediatpart titra ainsi le 13 novembre 2013 « Une historienne décrédibilise la commission sur le rôle de la France au Rwanda (...) et suscite l'indignation »^[11]. Dans l'article qui suivait, avec une ignorance bétonnée du dossier, Théo Englebert, un pâle pigiste néanmoins parti pour avoir une belle carrière de spadassin de plume, osait écrire contre toute la littérature, contre toutes les preuves judiciaires, et contre tous les travaux du TPIR, que Julie d'Andurain devait être dénoncée pour avoir souten-



nu que la France avait « fait en sorte d'imposer un accord entre les Hutus et les Tutsis », ce qui est pourtant la stricte vérité ; que le 6 avril 1994, l'attentat contre l'avion du président Habyarimana a été commis à l'aide de missiles SA-16 provenant d'un stock d'armes ougandaises, ce qui est encore la vérité. Et, balayant du haut de sa suffisance et de son incomptence l'état des connaissances scientifiques qui, aujourd'hui fait consensus chez les historiens (mais évidemment pas chez les stipendiés du général Kagamé), le paltoquet se permettait d'écrire :

« Or il s'agit d'une grossière mise en scène des génocidaires, thèse que n'entretiennent plus aujourd'hui que les négationnistes ».

[9] <https://theconversation.com/écrire-sur-le-rwanda-les-compagnons-de-route-du-président-kagame-85546>

[10] <https://www.marianne.net/debattons/tribunes/genocide-au-rwanda-dans-le-monde-les-amis-democrates-des-dictateurs>

[11] <https://www.mediapart.fr/journal/international/131120/une-historienne-decredibilise-la-commission-sur-le-role-de-la-france-au-rwanda-et-suscite-lindignation>

Et la meute fut lancée aux trousses de la malhèreuse. Sorti de la naphtaline pour l'occasion, Jean-Pierre Chrétien, l'homme pour lequel Tutsi et Hutu sont des créations coloniales^[12] compara alors :

« (...) la rhétorique de Julie d'Andurain à celle de Maurice Bourgès-Maunoury ministre de l'intérieur ironisant en 1956 au sujet des professeurs qui dénonçaient la torture en Algérie » (!!)

Le fond de la question était que *Survie* avait relevé des « biais » dans le rapport mi-mandat publié par la commission au mois d'avril 2020. Traduction : la condamnation de la France n'était pas assez totale pour le régime du général Kagamé. Aussi, dans la plus pure méthode totalitaire, d'écrire : « *Etaient-ils dus à Julie d'Andurain ?* » A cette question succédait un chantage :

« On peut espérer (maintenant que Julie d'Andurain a été exclue de la commission mon ajout) une vision plus nuancée, plus indépendante ».

Tout était donc clair car le but de ce lynchage venait d'être étalé au grand jour. *Survie* attendait en effet de la commission des :

« (...) résultats qui pourront aider les décideurs politiques à procéder à la reconnaissance officielle par la France de son rôle précis dans le génocide des Tutsi ».

Et, en avant pour une nouvelle exigence de repentance...

Drapé dans la toge immaculée de l'« impartialité », Vincent Duclert ne pouvait pas ne pas réagir. Aussi, au nom de cette sacro-sainte « impartialité » dont il ne cesse de se réclamer, accepta-t-il la « mise en retrait », - hypocrite synonyme de démission -, de Julie d'Andurain obtenue à travers d' « amicales » pressions.

Vincent Duclert, un président de commission « impartial » ?

Après les étranges « lacunes » de son premier rapport, la question se pose de l'« impartialité » de

Vincent Duclert dans la question qui est au cœur des travaux de la seconde et très insolite commission qu'il préside.

Comme à de nombreuses reprises, et parfois même ès-qualités, il a en effet montré qu'il est partisan de la thèse de la « culpabilité de la France », thèse qu'il aurait même clairement explicitée dans son enseignement^[13], une question d'objectivité se pose car il préside tout de même une commission précisément chargée « d'analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda ».

Ainsi :

1) Les remerciements de la revue *Esprit* à Vincent Duclert

Au mois de mai 2010 Vincent Duclert fut nommément remercié par la revue *Esprit* pour ses conseils dans la rédaction d'un article consacré au « rapport Mucyo », un montage des services rwandais mettant en cause des dizaines d'hommes politiques et d'officiers français artificiellement accusés de complicité dans le génocide de 1994.

Or, à la date de parution de l'article, il avait été amplement démontré qu'il s'agissait d'un montage grossier reposant sur une accumulation de faux témoignages et de faux en écriture.

Après l'existence des « massacres de masse » en RDC, l'imposture de ce faux grossier avait donc elle aussi « échappé » à Vincent Duclert puisque, c'était grâce à ses conseils, dixit la revue *Esprit*, que cette dernière avait pu écrire :

« Le rapport (Mucyo) procède à une mise en série des documents, visant à l'établissement d'un « discours de vérité ». À cet égard, il n'est donc pas étonnant que le texte soit convaincant - et, pour tout dire, accablant - dans sa description de l'implication de la France avant 1994 (ne laissant) malheureusement guère de doute sur l'ampleur et la gravité des fautes alors commises par le pouvoir politique français, la présidence de la République au tout premier chef »^[14].

2) Les pétitions du professeur Vincent Duclert

Vincent Duclert a également signé des pétitions sans ambiguïté quant à son engagement.

[12] Chrétien s'est également « distingué » devant le TPIR en présentant un rapport pour lequel il avait été rétribué, mais qu'il n'avait pas, ou si peu écrit puisqu'il l'avait sous-traité à des soutiens du général Kagamé... Voir à ce sujet Lugan, *Rwanda, un génocide en questions*, pp.203-212.

[13] Comme pourrait sembler en témoigner le tweet suivant d'un de ses étudiants :

<https://twitter.com/AntoinePl/status/1273369971805036550>

[14] <https://esprit.presse.fr/article/stephane-audoin-rouzeau/la-responsabilite-de-la-france-vue-du-rwanda-le-rapport-mucyo-une-lecture-historienne-35644>

Ainsi celle publiée par *Le Monde* et dénonçant le « Que sais-je » écrit par Filip Reyntjens, le meilleur spécialiste belge du Rwanda, à travers une tribune émanant d'un collectif dont faisait partie Vincent Duclert^[15] et qui faisait dire à l'ouvrage ce qu'il ne dit pas, accusant contre toute vérité Filip Reyntjens de :

« (...) s'opposer à la plupart des spécialistes de la région des Grands-Lacs^[16] (...) Ainsi laisse-t-il entendre fallacieusement que de nouvelles enquêtes ont abouti à un « faisceau d'indications » désignant le FPR comme l'auteur de l'attentat du 6 avril 1994 au Rwanda ».

Cette tribune-pétition entraîna la réaction de Marc le Pape, membre du CNRS qui évoqua Vincent Duclert et ses co-signataires en ces termes :

« Comment procèdent les dénonciateurs ? Cette tribune met en œuvre des logiques récurrentes : ce sont des procédés d'accusation de négationnisme que nous avons relevés par la lecture systématique et ancienne (depuis 1994 sans interruption) de « sources » françaises (*Le Monde, Libération, AFP*) [...]»^[17] »

Dans une autre pétition également co-signée par Vincent Duclert^[18], et qui visait un colloque s'étant tenu au Sénat le 1^{er} avril 2014, ainsi qu'un texte de l'Institut François Mitterrand, Vincent Duclert cosigna le passage suivant :

« Tout se passe comme si, en haut lieu, certains s'acharnaient à cautionner et à prolonger les erreurs politiques et militaires de 1994, en relativisant la nature du génocide. Une telle autodéfense sonne comme un aveu, car, cette fois, elle participe en toute conscience au déni scandaleux d'une réalité désormais connue. Aux acquis d'un demi-siècle de recherches sur ce continent, on continue trop souvent de préférer les prétendues « révélations » orchestrées par quelques polémistes improvisés en connaisseurs du Rwanda qui font ressurgir les vieilles lunes de la raciologie coloniale. »

3) Quand le professeur Vincent Duclert tombe le masque

En plus de signer des pétitions dénonçant un collègue belge au moyen de méthodes stalinien, Vincent Duclert ne craint pas non plus d'annoncer clairement la couleur.

Dans, *Libération* en date du 14 avril 2019, il signa ainsi ès-qualités une tribune intitulée « Pour la vérité sur l'implication de la France dans le génocide ». Par Vincent Duclert, historien, chercheur à l'EHESS, président de la commission des chercheurs chargés de travailler sur les archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsis »^[19].

Morceaux choisis :

« Revenons aux faits. Il est nécessaire de documenter méthodiquement le rôle de la France au Rwanda et son implication dans le génocide (je souligne) à travers son soutien au régime génocidaire et son intervention militaire sous mandat de l'ONU (22 juin 1994), en vue de créer une « zone humanitaire sûre » au sud-ouest du pays (...) Profitant de l'opération « Turquoise », une partie des tueurs est parvenue on le sait à se réfugier au Zaïre, puis certains ont gagné la France (...) La commission se veut un instrument de vérité sur un passé à vif qui renvoie à une histoire tragique de la France, celle d'avoir été - à un point qui reste à définir exactement - impliquée dans un génocide alors qu'elle avait les moyens diplomatiques, militaires, de l'arrêter (je souligne). »

Ainsi donc, avant même d'avoir entrepris le moindre travail au sein de l'insolite commission qu'il préside, et qui, rappelons-le, est chargée « d'analyser le rôle et l'engagement de la France » au Rwanda, Vincent Duclert osa écrire que « La France est impliquée dans un génocide à un point qui reste à définir exactement »...

L'entreprise de repentance est donc en marche... et bien évidemment en toute « neutralité »...

[15] www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/25/rwanda-le-que-sais-je-qui-fait-basculer-l-histoire_5190733_3232.html
theconversation.com/ecrire-sur-le-rwanda-les-compagnons-de-route-du-president-kagame-85546

[16] Le terme « la plupart des spécialistes de la région des Grands-Lacs » ne désignant pas précisément qui sont ces « spécialistes », il doit dans doute désigner les universitaires « compagnons de route du Président Kagame »...

[17] « Les compagnons de route de Kagamé » par Marc le Pape (Octobre 2017) <https://theconversation.com/ecrire-sur-le-rwanda-les-compagnons-de-route-du-president-kagame-85546>

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/09/25/rwanda-le-que-sais-je-qui-fait-basculer-l-histoire_5190733_3232.html
<https://quesaisjegenocidetutsi.wordpress.com/>

[18] www.libération.fr/planete/2014/07/27/rwanda-cette-histoire-qu-on-ne-veut-pas-voir_1071283

[19] www.libération.fr/auteur/4389-vincent-duclert



L'Afrique Réelle

La revue mensuelle par Internet de Bernard Lugan

FORMULAIRE D'ABONNEMENT/ RÉABONNEMENT POUR 2021

(LES ABONNEMENTS 2022 NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE)

Née en 2010, l'Afrique Réelle est une lettre mensuelle PDF d'une vingtaine de pages envoyée par internet. Elle analyse les évènements africains sur la longue durée à partir du réel géographique et ethnique.

Cet outil unique de connaissance des réalités du continent africain est illustré de cartes couleur. En plus de la revue, les abonnés reçoivent les analyses ponctuelles de Bernard Lugan.

Abonnement simple : **45€** (TVA incluse)

Donne droit aux 12 numéros de janvier à décembre 2021 ainsi qu'à tous les communiqués et analyses de Bernard Lugan.



Paiement sécurisé sur :
WWW.BERNARD-LUGAN.COM

Si vous désirez être tenu au courant de nos activités ou recevoir un exemplaire specimen gratuit de l'*Afrique Réelle*, nous écrire à :
contact@bernard-lugan.com

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

PAYS :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE E-MAIL (OBLIGATOIRE) :

- RÉABONNEMENT 2021 : 12 NUMÉROS - 45 EUROS (TVA INCLUSE)**
- ABONNEMENT 2021 : 12 NUMÉROS - 45 EUROS (TVA INCLUSE)**
- ABONNEMENT 2020-2021 : 24 NUMÉROS - 60 EUROS (TVA INCLUSE)**
- INTÉGRALITÉ DES 144 NUMÉROS 2010-2021 : 150 EUROS (TVA INCLUSE)**

FORMULAIRE À RENVOYER À :

BERNARD LUGAN
BP 45
42360 PANISSIÈRES